

SANTÉ

Établissements de santé

Personnel

CNG

Centre national de gestion

Arrêté du 3 février 2015 modifiant l'arrêté du 16 décembre 2014 portant inscription au tableau d'avancement à la hors classe des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^o et 7^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée

NOR : AFSN1530112A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^o et 7^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^o et 7^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée;

Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^o et 7^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2014 portant inscription au tableau d'avancement à la hors classe des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^o et 7^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

Arrête:

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 2014 susvisé sont modifiées comme suit:

À la rubrique « sont nommés à une date ultérieure », il convient d'ajouter: « Corinne OLAYAT 1^{er} avril 2015, François Xavier VOLLE 1^{er} juillet 2015, Sophie RICHARD-BORREL 1^{er} octobre 2015 ».

À la rubrique « sont nommés au 1^{er} janvier 2015 », il convient de retirer: « Corinne OLAYAT ».

À la rubrique « sont nommés à une date ultérieure », il convient de retirer: « François Xavier VOLLE 1^{er} juin 2015, Sophie RICHARD-BORREL 1^{er} avril 2015 ».

Le reste sans changement.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 février 2015.

Pour la directrice générale et par délégation :

La directrice générale adjointe,

M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL